



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 21
Voix favorables : 21
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 30 juin 2020

Délibération
n° CA 2020- 75
approuvant l'adhésion à des associations ou à des organismes

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L.712-3 ;

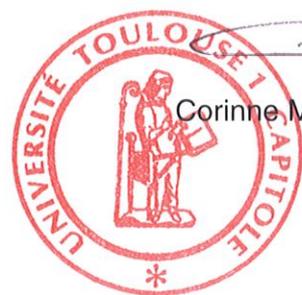
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

L'université Toulouse 1 Capitole adhère aux associations ou aux organismes figurant dans le tableau suivant :

Nom de l'association ou organisme	Imputation	Pour information cotisation 2020
Association CCMP Centrale de Cas et de Médias Pédagogiques	915102	816

La Présidente du Conseil d'Administration,



Corinne MASCALA